

ce bill franchira l'étape de la 2<sup>e</sup> lecture et sera déferé au comité permanent des banques et du commerce pour y être étudié plus à fond.

**L'honorable R. B. Horner:** Honorables sénateurs, je regrette de ne pas partager l'avis des autres sénateurs de l'Ouest canadien. Je dois dire que je m'oppose énergiquement à la deuxième lecture du bill à l'étude. Je m'oppose à la création de nouvelles banques. Nous sommes suffisamment bien servis pour le moment.

Les honorables sénateurs se souviendront qu'en 1953, nous avons accordé une charte à la *Mercantile Bank*. J'ai alors proposé un délai de six mois, car je m'y opposais fortement.

Quelqu'un voudrait-il nous expliquer ce que les gens qui ont obtenu cette charte pour la *Mercantile Bank* ont reçu pour cette simple charte? Ce que je veux dire, c'est que cette simple charte lui permettant de procéder à des opérations bancaires dans notre pays, sans disposer d'un dollar, vaut des millions, étant donné notre régime bancaire actuel.

Honorables sénateurs, au Canada et dans l'Ouest notamment, étant donné surtout que les banques refusaient absolument de fournir des capitaux lorsque le besoin s'en faisait sentir, la situation a évolué autrement. Des capitaux étaient disponibles pour les riches, ce qui équivalait à prêter un parapluie à quelqu'un quand il fait beau et à le lui reprendre dès qu'il commence à pleuvoir. Les choses se passaient ainsi trop souvent.

Nous avons maintenant les coopératives de crédit. Elles se sont lancées en affaires et on en trouve maintenant partout dans l'Ouest, même si leur chiffre d'affaires est plus considérable dans l'Est.

Je me rappelle bien des gens qui se trouvaient dans la plus grande détresse, dont la maison était hypothéquée ou qui devaient de l'argent à la banque. Le chef de famille mourait et la veuve restait avec ses enfants, sans ressources; elle avait des dettes à payer et devait vendre sa maison. Nous devions alors nous occuper de ces gens et les aider.

Je le répète, nous avons maintenant les coopératives de crédit. Je me demande pourquoi les banques n'ont pas suivi leur exemple. Ces coopératives consentent des prêts, mais la personne qui emprunte est assurée d'après la somme de l'emprunt, et si elle meurt et que l'obligation vienne à échéance, cette dernière est acquittée et aucune dette n'est laissée ni à la veuve ni aux enfants. Ces coopératives font de bonnes affaires; leur importance augmente et leur utilité s'intensifie.

Il faut encore tenir compte de l'apparition successive de toutes les compagnies de fiducie qui se livrent à des opérations bancaires. Elles versent des intérêts qui vont jusqu'à 6 p. 100

sur les dépôts qu'on leur fait pour une période de cinq ans; un certain nombre de ces compagnies versent des intérêts de 4 p. 100, tout en accordant à leurs clients les privilèges accordés d'ordinaire par les banques. On en trouve maintenant dans toutes les villes.

Il faut qu'on paie ces gros immeubles imposants, à allure de théâtre, dans lesquels les banques aiment se loger. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il faille un tel étalage de richesses et des édifices à rotonde pour prêter de l'argent à un homme qui est dans le besoin et qui devra verser de l'intérêt sur son emprunt. A mon avis, ce faste n'a rien à voir au prêt d'argent.

Honorables sénateurs, si j'avais placé dans des banques les quelques premiers dollars que j'ai gagnés, je serais millionnaire aujourd'hui. C'eût été le commencement de mon premier million.

Compte non tenu de la motion à l'étude, deux autres sociétés demandent l'émission de chartes. C'est une véritable comédie. Cela n'est aucunement motivé grâce à leurs succursales, car les banques sont établies partout au pays à l'heure qu'il est. Dès qu'on fore un puits de pétrole, que l'on se met à exploiter une mine ou qu'on lance quelque autre entreprise, on voit surgir une banque. C'est à l'endroit que survolent les aigles qu'il faut chercher la carcasse. De nos jours, les banques ne manquent aucune occasion de faire un dollar.

Nous devrions avoir mieux à faire que d'accorder des chartes aux gens pour qu'ils fassent de l'argent, quand nous n'avons aucune garantie qu'ils ne vendront pas leur entreprise à des étrangers. Ces chartes ont une valeur considérable. Je viens de l'Ouest mais je m'oppose à cette initiative. Je crois connaître les milieux des affaires dans l'Ouest canadien et les services qu'on y trouve sans qu'une nouvelle banque à charte soit nécessaire.

**L'honorable Thomas Vien:** Honorables sénateurs, nous savons tous gré à l'honorable sénateur Leonard, j'en suis sûr, de la présentation qu'il a faite, avec tant de compétence, de compréhension et de clarté, du bill dont nous sommes saisis. Toutefois, la constitution d'une nouvelle banque pose ici une question.

Comme l'honorable sénateur l'a signalé avec à propos, il existe des précédents, et peut-être y a-t-il d'autres raisons, depuis la création de la *Mercantile Bank*, qui militent en faveur de la constitution d'autres banques aux termes de la loi sur les banques. Cependant, plusieurs problèmes financiers ont surgi au Canada, et la stabilisation de notre économie nationale exige l'analyse d'importants